



DANONE

Paris, le 23 avril 2009

Dividende Danone 2008

L'Assemblée Générale des Actionnaires du Groupe, réunie aujourd'hui à Paris, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2008, soit 1,20 euro par action et a décidé que chaque actionnaire pourrait choisir de recevoir le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles de la Société.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles remises en paiement du dividende, fixé à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors des 20 séances de bourse ayant précédé le jour de l'Assemblée diminué du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur, ressort à 32,04 euros.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1er janvier 2009 et seront entièrement assimilées aux autres actions de la Société. La date de détachement du dividende de l'action ainsi que la date de négociation ex-dividend sont fixées au jeudi 30 avril 2009.

Les actionnaires pourront exercer leur option du jeudi 30 avril 2009 au lundi 18 mai 2009. Au-delà de cette dernière date du 18 mai ou en l'absence de choix exprimé par les actionnaires, ce dividende sera payé en numéraire.

Pour les actionnaires qui auront opté pour un paiement en actions, si le montant des dividendes auxquels ils ont droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ils pourront choisir de recevoir :

- soit le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire ;
- soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, moyennant un versement complémentaire en numéraire.

La date de paiement en numéraire ou de livraison des actions est fixée à partir du mercredi 27 mai 2009.

L'option relative au versement du dividende, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, au Canada, en Italie, au Japon ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de vous référer à la section « Facteurs de risque » du Document de référence 2008 de Danone (disponible sur www.danone.com).

A propos de Danone

Danone est l'une des entreprises les plus dynamiques du secteur alimentaire. Sa mission est d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre. Les produits de Danone sont présents sur les 5 continents dans plus de 120 pays. En 2008, Danone qui compte 160 sites de production et environ 80 000 collaborateurs, a enregistré un chiffre d'affaires de 15,2 milliards d'euros. Danone bénéficie de positions de leader de l'alimentation santé autour de quatre métiers : les produits laitiers frais (n°1 mondial) et les eaux (n°2 sur le marché de l'eau conditionnée), l'alimentation infantile (n°2 mondial) et la nutrition médicale. Coté sur Euronext Paris, Danone est également classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : Dow Jones Sustainability Index Stoxx et World, ASPI Eurozone et Ethibel Sustainability index.

Pour tous renseignements complémentaires :

Direction de la Communication : +33 1 44 35 20 75 / Direction des Relations Investisseurs : +33 1 44 35 20 76
Danone: 17, Boulevard Haussmann 75009 Paris – Fax: +33 1 44 35 24 80